



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du : mercredi 08 novembre 2017

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX - MM. GORIN - THOMAS - LE CAVIL – DARDE – ELLIBINIAN (représentant CRA).

Excusés : MM. DELPLACE – DUPUY.

Feuilles de matchs manquantes

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisir, l'équipe recevante aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

FRANCILIEN

Poule A

20007918 – EQUINOXE / CAFES AVEYRONNAIS 1 du 30/10/17

Poule B

20007918 – COLLEGUERIE / SPORTING IENA du 30/10/17.

COUPES

Samedi Matin

Suite au courrier de l'équipe FC COPAINS DE MEUDON, la Commission indique, qu'au vu du calendrier des matches de championnat, le premier tour de coupe ne pourra avoir lieu avant le mois de février 2018.

<u>CHAMPIONNAT</u>

<u>Francilien</u>

Poule C**N°20008176 – SOUM DE VANVES / INTER 6 du 06/11/17 avancé au 30/10/17.**

Reprise du dossier,

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier d'INTER 6), la Commission décide de reporter cette rencontre le 18/12/17.

La Commission demande à INTER 6 de régler les frais de déplacement à l'arbitre (46 Euros).

La Commission informe les adversaires de SOUM DE VANVES que leurs rencontres se dérouleront désormais au stade André Roche N°2, rue du Docteur Arnaud à VANVES (92170), coup d'envoi à 20h30.

La Commission demande à SOUM DE VANVES de prévenir ses adversaires.

N°20008179 – PITRAY OLIER 2 / RUBELBOC du 09/11/17

Suite à l'indisponibilité du terrain, cette rencontre est reportée au jeudi 23/11/17 sur le terrain de PITRAY OLIER 2.

N°20008190 – PITRAY OLIER 2 / INTER 6 du 23/11/17

Cette rencontre se déroulera sur le terrain Suzanne LENGLEN N°1 (Paris 15) le lundi 20/11/17 à 19h00.

<u>Bariani</u>

Poule C**N°20010467 – DIAC.AM.SPORTIVE / SCIENCES PO du 06/11/17**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de SCIENCES PO), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SCIENCES PO (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à DIAC.AM.SPORTIVE (5 buts / 4 points).

N°20010293 – PRODUCTEURS PASSOGOL / OLYMPIQUE BAGATELLE du 23/11/17

Reprise du dossier,

La Commission prend note des courriers de PRODUCTEURS PASSOGOL et d'OLYMPIQUE BAGATELLE,

La Commission prend note que l'arbitre accepte le non-paiement de ses frais de déplacement et le félicite pour le fair-play de sa décision.

Prochaine réunion : mercredi 15 novembre 2017.